

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

REGION DE L'IFFOU



DOSSIER DE RESILIATION DU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE CHARISMA

A decorative border with a repeating floral and leaf pattern runs along the top, bottom, and right edges of the page. The pattern consists of stylized leaves and small flowers connected by a thin line.

MARCHE

N°2019-0-2-1561/04-15

DE L'ENTREPRISE CHARISMA



Ministère : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ
 Point Focal : POINT FOCAL DRMP YAMOÛSSOUKRO
 Autorité contractante : CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU
 Maître d'oeuvre :
 Type structure : COLLECTIVITES LOCALES

Numéro marché : 2019-0-2-1561/04-15

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT DE SAGE-FEMME A POTOSSOU, DANS LA REGION DE L'IFFOU

Type de marché: TRAVAUX - TRAVAUX

Appel d'offre ouvert N° 19/54234 ouvert le 07/01/20 jugé le

Appel d'offre restreint N°

Gré à gré autorisé par lettre N°

Titulaire : LOBOUE INES ELOMIRE MAGALIE, LOBOUE BEUGRE DAVID ET ATSE			
Montant HTVA :	12 769 740	TVA : 18%	Montant TTC : 15 068 293
Cautonnement définitif :			Délai d'exécution : 180 Jours
Imputation budgétaire :	9232/2231		
Domiciliation bancaire :		N° de compte :	
Compte contribuable :	19280621		

Financements	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
	15 068 293	0	0

Ballleur(s)	
Trésor	56 000 000

Ordonnancement prévu sur CP année	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
2019	15 068 293	0	0

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

- 1° - Soumission
- 2° - Cahier des charges tel que soumis aux candidats lors de la consultation
 - Cahier des Clauses et Conditions Administratives Générales (CCAG)
 - Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Cahier de Clauses Techniques Générales (CCTG)
 - Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 3° - Le bordereau des prix unitaires ou Le descriptif
- 4° - Le devis quantitatif et estimatif (facultatif) Décomposition du prix global et forfaitaire (facultatif)

Personne chargée du suivi du marché :tel:.....

SIGMAP



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

ATTESTATION DE RESERVATION DE CREDITS

numéro marché : 2019-0-2-1561/04-15

Ministère : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

Point Focal : CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU

Autorité contractante : POINT FOCAL DRMP YAMOOUSSOUKRO

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT DE SAGE-FEMME A YPOTOSSOU, DANS LA REGION DE L'IFFOU

Titulaire : LOBOUE INES ELOMIRE MAGALIE, LOBOUE BEUGRE DAVID ET ATSE

Compte contribuable : 1928062W

Montant du marché : 15 068 293 F T.T.C.

Délai d'exécution : 180 Jours

Imputation budgétaire : 9232/2231

RECAPITULATION DE LA LIGNE

	Trésor(CI)	Dons	Emprunts	Total
Créditation	56 000 000	0	0	56 000 000
Disponible	40 931 707	0	0	40 931 707

FINANCIER

	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
Engagements	15 068 293	0	0
Engagement 2019	15 068 293	0	0

Date de réservation de crédits: 15 Mars 2020

AUTORITE CONTRACTANTE
CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MAITRE D'ŒUVRE :
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DES MOYENS GENERAUX.

MARCHE N°: 2019-0-2-1561/04-15

OBJET: CONSTRUCTION DE 09 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA REGION (lotunique: Travaux de construction d'un logement de sage-femme à Potossou, dans la Région de l'Iffou).

Type de marché	TRAVAUX				
Passé par :					
Appel d'Offres National n°	T 905/2019	Ouvert le	07 janvier 2020	Jugé le	16 janvier 2020
Appel d'Offres restreint n°		Ouvert le		Jugé le	
Gré à gré, autorisé par lettre n°					
Convention					
Concession					

Titulaire	CHARISMA ENTREPRISE			
Montant HT : 12 356 000F CFA	TVA (18 %) : 2 712 293F CFA		Montant TTC: 15 068 293F CFA	
Maître d'œuvre	Direction des Services Techniques et des Moyens Généraux de la Région de l'Iffou		Délai d'exécution(en mois)	06 mois
Imputation budgétaire	9232/2232			
Compte contribuable n°	C/C : 0822 437L	Registre de commerce n° : CI- ABJ2008-B-2864		
Délai de garantie	12 mois	Retenue de garantie (7 %) : 1 054 781 F CFA		
Cautionnement définitif (3 %)	452 049 F CFA	Banque	Banque d'Abidjan (BDA)	
Commissariat bancaire	CI-ABJ-2016-B-2219 et A 0201 N,			
Avance de démarrage (15 %)	SANS OBJET			
Nom du responsable chargé du Marché	DJEGNE François (DSTMG)		Cél. : 0702 94 81/ 02 67 19 32	

Source de Financement	Budget du Conseil Régional	Dons	Emprunts
Année Budgétaire	2019		

Engagement couvrant les périodes suivantes	Budget du Conseil Régional	Sur Dons	Sur Emprunts :
Engagement prévu sur CP Année courant	15 068 293		
Engagement prévu sur CP Année courant +1	0		
Engagement prévu sur CP Année courant + 2			

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ :	
1)	Acte d'engagement
2)	Notification d'attribution adressée au Titulaire par l'Autorité Contractante
3)	Soumission
4)	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
5)	Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
6)	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
7)	Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
8)	Annexe [RCCM, ARF (Impôts), ARS (CNPS), Cautionnement provisoire]

f

A decorative border with a repeating floral and leaf pattern surrounds the entire page. The pattern consists of stylized leaves and small flowers connected by a thin line.

DECISION



**DECISION N°2023-011/RI/DGA DU 30 JUN 2023
PORTANT RESILIATION DU MARCHE N°2019-0-2-1561/04-15
ATTRIBUE A L'ENTREPRISE CHARISMA.**

Le Président du Conseil régional de l'Iffou ;

- Vu la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier fiscal et domanial des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant organisation générale de l'administration territoriale ;
- Vu la loi n°2014-452 du 05 août 2014 portant modes de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome ;
- Vu la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes ;
- Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n°82-1092 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des Communes et de la ville d'Abidjan, ainsi que leur nomenclature budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°82-1093 du 24 novembre 1982 portant règlement financier et comptable des Communes et de la ville d'Abidjan ;
- Vu le décret n°2011-263 du 23 septembre 2011 portant organisation du territoire en districts et en régions ;
- Vu le décret n°2013-294 du 02 mai 2013, portant création des trente et une (31) régions, circonscriptions administratives, en collectivités territoriales régionales ;
- Vu le décret n°2021-275 du 09 juin 2021 déterminant les modalités d'application de la loi n°2014-452 du 05 août 2014 portant modes de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome ;
- Vu le décret n°2021-276 du 09 juin 2021 portant création de douze (12) Districts ;
- Vu le décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu l'arrêté n°31/INT/DGCL du 13 février 1992 fixant les modalités et le calendrier de programmation et de budgétisation des Communes et de la ville d'Abidjan ;

- Vu l'arrêté n°0057/MEMIS/DGDDL/DTA/SDCLC du 30 janvier 2019 portant constatation des résultats des élections des présidents des conseils régionaux de Côte d'Ivoire et de la désignation de leurs vice-présidents ;
- Vu l'arrêté n°3700/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 20 décembre 2022 portant approbation et règlement du programme triennal 2023-2025 de la Région de l'Iffou ;
- Vu l'arrêté n°0525/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 18 janvier 2023 portant approbation et règlement du budget primitif de l'exercice 2023 de la Région de l'Iffou ;
- Vu la délibération n°2023-005/RI/DGA du 17 mars 2023 autorisant la résiliation du marché n°2019-0-2-1561/04-15 relatif aux travaux de construction d'un (01) logement de sage-femme à Potossou, dans la Région de l'Iffou, pour un montant de quinze millions soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize (15.068.293) francs CFA, toutes taxes comprises ;
- Vu la lettre n°029/2023/MBPE/DGMP/DRDAYBNMI/051/05 du 08 février 2023 de la Direction Régionale des Marchés Publics du District Autonome de Yamoussoukro, des Régions du Bélier, du N'zi, du Moronou et de l'Iffou, autorisant le Conseil Régional de l'Iffou à résilier le Marché n°2019-0-2-1561/04-15 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Le marché n°2019-0-2-1561/04-15 relatif aux travaux de construction d'un (01) logement de sage-femme à Potossou, dans la Région de l'Iffou, attribué l'entreprise CHARISMA, Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2009-A-10491, compte contribuable numéro 1928062 W, est résilié, pour faute du titulaire.

Article 2 : Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise CHARISMA ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

Article 3 : Le Directeur Général d'Administration de la Région de l'Iffou et le Directeur Régional des Marchés Publics du District Autonome de Yamoussoukro, des Régions du Bélier, du N'zi, du Moronou et de l'Iffou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Ampliations :

- MIS (DGDDL).....1
- Préfet de Région.....1
- D.Gle.....1
- Cabinet.....1
- Paierie de Région.....1
- DRMP-LACS.....1
- BOMP.....1
- Intéressé.....1
- Directions.....1
- Archives / Chrono.....2

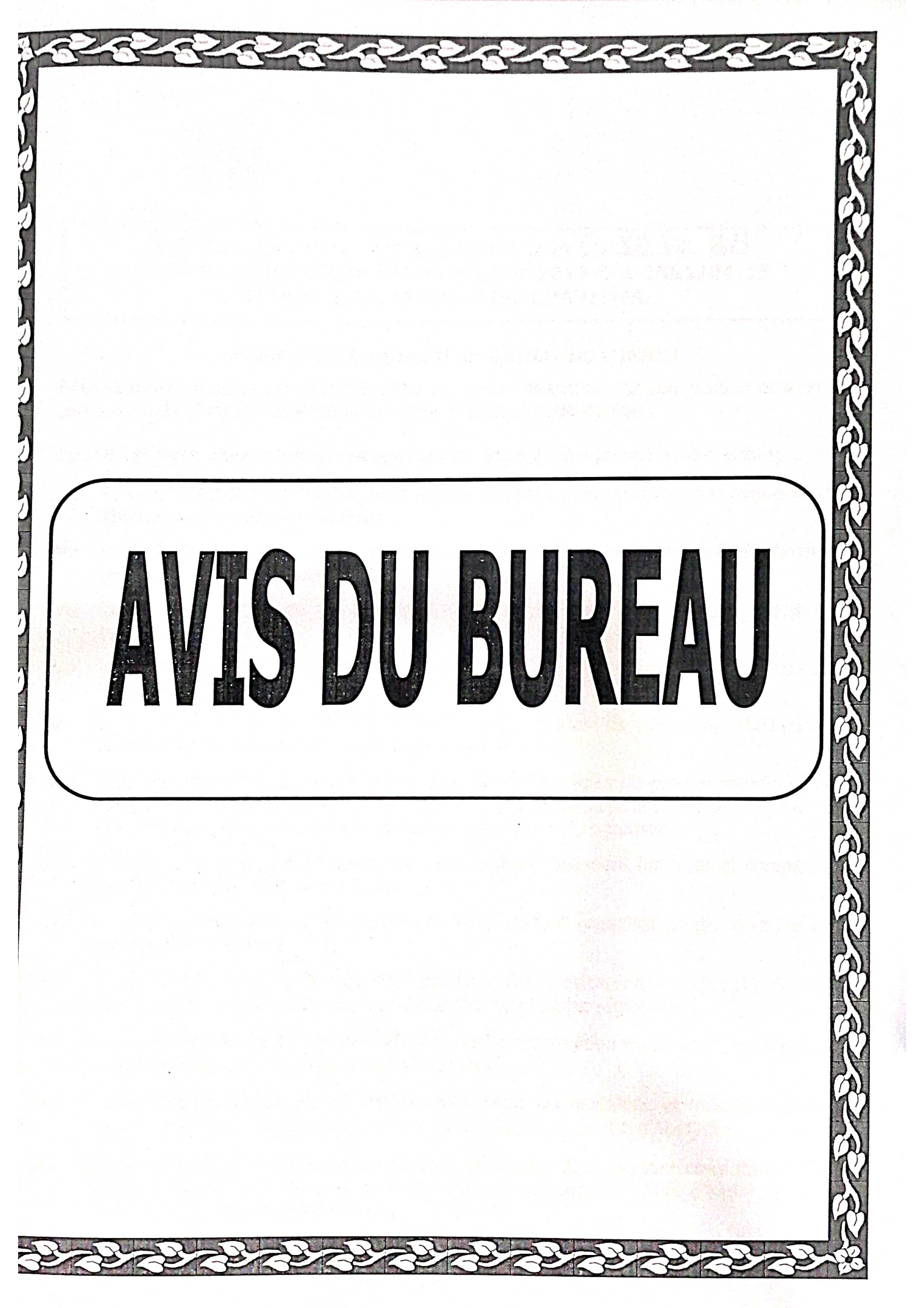
Fait à Daoukro, le ...**30 JUN**...2023.....



Le Président du Conseil Régional

TRAORE Adam-Kolia

TRAORE Adam-Kolia
Préfet Hors Grade

A decorative border with a repeating floral and leaf pattern surrounds the entire page. The pattern consists of stylized leaves and flowers connected by a thin stem.

AVIS DU BUREAU



**AVIS DU BUREAU N° 2023-.../RI/DGA DU 30. JUN. 2023
PORTANT RESILIATION DU MARCHE N°2019-0-2-1561/04-15
ATTRIBUE A L'ENTREPRISE CHARISMA.**

LE BUREAU DU CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU,

Régulièrement constitué et réuni au siège du Conseil Régional, sur convocation et sous la présidence de Monsieur TRAORE Adam-Kolia, Président dudit Bureau ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émargée des présences ci-dessous;

- Vu la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétence de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier fiscal et domanlal des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant organisation générale de l'administration territoriale ;
- Vu la loi n°2014-452 du 05 août 2014 portant modes de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome ;
- Vu le décret n°82-1092 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des Communes et de la ville d'Abidjan, ainsi que leur nomenclature budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°82-1093 du 24 novembre 1982 portant règlement financier et comptable des Communes et de la ville d'Abidjan ;
- Vu le décret n°2011-263 du 23 septembre 2011 portant organisation du territoire en districts et en régions ;
- Vu le décret n°2013-294 du 02 mai 2013, portant création des trente et une (31) régions, circonscriptions administratives, en collectivités territoriales régionales ;
- Vu le décret n°2018-655 du 1^{er} août 2018 fixant la composition numérique des conseils régionaux et des bureaux des conseils régionaux ;
- Vu l'arrêté N°31/INT/DGCL du 13 février 1992 fixant les modalités et le calendrier de programmation et de budgétisation des Communes et de la ville d'Abidjan ;
- Vu l'arrêté n°0057/MIS/DGDDL/DTA/SDCLC du 30 janvier 2019 portant constatation des résultats des élections des présidents des conseils régionaux de Côte d'Ivoire et de la désignation de leurs vice-présidents ;

- Vu l'arrêté n°3700/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 20 décembre 2022 portant approbation et règlement du programme triennal 2023-2025 de la Région de l'Iffou ;
- Vu l'arrêté n°0525/MIS/DGDDL/DTEF/SDFB du 18 janvier 2023 portant approbation et règlement du budget primitif de l'exercice 2023 de la Région de l'Iffou ;
- Vu la délibération n°2023-005/RI/DGA du 17 mars 2023 autorisant la résiliation du marché n°2019-0-2-1561/04-15 relatif aux travaux de construction d'un (01) logement de sage-femme à Potossou, dans la Région de l'Iffou, pour un montant de quinze millions soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize (15.068.293) francs CFA, toutes taxes comprises ;
- Vu la lettre n°029/2023/MBPE/DGMP/DRDAYBNMI/051/05 du 08 février 2023 de la Direction Régionale des Marchés Publics du District Autonome de Yamoussoukro, des Régions du Bélier, du N'zi, du Moronou et de l'Iffou, autorisant le Conseil Régional de l'Iffou à résilier le Marché n°2019-0-2-1561/04-15 ;

Sur proposition du Président du Conseil régional sollicitant l'avis du Bureau ;

DECIDE :

Article 1: Est résilié, le marché n°2019-0-2-1561/04-15 relatif aux travaux de construction d'un logement de sage-femme à Potossou, dans la Région de l'Iffou, attribué à l'entreprise CHARISMA, Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2009-A-10491, compte contribuable numéro 1928062 W, pour faute du titulaire.

Article 2 : Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise CHARISMA ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

Article 3 : Le Président du Conseil Régional et le Payeur de Région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent avis.

Fait à Daoukro, le **30 JUN 2023**

Le Secrétaire de séance
Le Directeur Général d'Administration

Direction Générale
d'Administration
YAMOUA Kouassi Camille

Le Président de séance
Le Président du Conseil Régional

CONSEIL REGIONAL
Le Président
TRAORE Adam-Kolia

AVIS DU BUREAU N°2023-.../RI/DGA DU .30.JUN.2023

ORDRE	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE (Avis favorable)
1	TRAORE ADAM-KOLIA	Président	
2	ADI KOUAME ISAC	1 ^{er} Vice-président	
3	SAKANOKO SOUNGBE	2 ^e Vice-présidente	
4	KONAN KOUASSI ETIENNE	3 ^e Vice-président	
5	AKOTO KOUASSI OLIVIER	4 ^e Vice-président	

A decorative border with a repeating floral pattern runs along the top, bottom, and right edges of the page. The pattern consists of stylized leaves and flowers in a light color against a dark background.

TRAVAUX REALISES
ET
NON REALISES

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

REGION DE L'IFFOU



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

SITUATION DU MARCHÉ RÉSILIÉ

MARCHÉ N°2019-0-2-1561/04-15

OBJET: Travaux de construction d'un logement de sage-femme à Potossou,
dans la Région de l'Iffou

ENTREPRISE : CHARISMA

Montant du marché	Montant des travaux réalisés	Décomptes perçus par l'entreprise pour les travaux réalisés	Montant de la retenue de garantie pour les travaux réalisés	Montant des travaux non réalisés	Observations
15 068 293 FCFA	4 137 565 FCFA	00 FCFA	289 630 FCFA	10 930 728 FCFA	

A

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT SOCIAL A POTOSSOU
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX NON REALISES

DESIGNATIONS	U	Quantités	Prix U.	Montants
INSTALLATION				
Installation de chantier y compris pancarte de chantier	Ff	1	500 000	500 000
Branchement CIE - SODECI	ff	1	150 000	150 000
SOUS-TOTAL				650 000
TERRASSEMENT				
Terrassement généraux sur l'emprise de l'ouvrage	m2	600	500	300 000
Remblais des fouilles	m3	11,690	2 300	26 887
Remblais sous dallage	m3	21,720	2 300	49 956
SOUS-TOTAL				376 843
GROS - ŒUVRE				
Béton de dallage de 0,15 m d'épaisseur	m2	116,15	5 000	580 750
Chape au mortier de ciment dosé à 400 kg /m3	m2	-	-	-
Enduits et divers				
Murs en agglo creux de 0,10m pour jambage paillasse	m2	1,68	5 000	8 400
Enduit intérieur au mortier de ciment	m2	292,63	1 500	438 945
Enduit extérieur au mortier de ciment	m2	146,31	1 500	219 465
Socle de placard	m2	6,40	4 500	28 800
Dalle pleine pour paillasse	m3	0,150	7 500	1 125
Coffrage	m2	1,50	7 000	10 500
Aciers HA	kg	7,50	500	3 750
Fourniture et pose de Claustas type boîte à lettre	m2	2,70	2 500	6 750
TOTAL				1 298 485
PLAOMBERIE - SANITAIRE				
Allimentations				
Plomberie				
Distribution Intérieure				
Cuivre 12/14	ml	12	3 200	38 400
Distribution extérieure				
PVC 21 x 25mm	ml	36	4 500	162 000
Evacuation				
PVC 25,6 x 32	ml	24	5 200	124 800
Robinet				
Robinet d'arrêt	u	2	5 000	10 000
Robinet de puisage	u	1	7 500	7 500
Appareils				
Lavabo y/c robinetterie	u	1	45 000	45 000
Colonne de douche rigide	u	2	5 000	10 000
Evier de cuisine en acier inox	u	1	35 000	35 000
WC à l'anglaise chasse basse	u	2	60 000	120 000
Accessoires				
Tablette de lavabo en plastique	u	2	35 000	70 000
Porte serviette en plastique à 2 branches	u	2	7 500	15 000

Dévidoir de papier hygiénique en plastique	u	2	5 000	10 000
Porte savon en plastique	u	2	5 000	10 000
Glace de lavabo	u	2	15 000	30 000
Siphon de sol en plastique	u	2	3 000	6 000
Assainissement				
Construction d'une latrine traditionnelle couverte	ens	-		-
Fosse septique conforme aux règlements en vigueur	u	1	252 270	252 270
Puits perdus pour 4 à 10 usagers	u	1	150 000	150 000
Regard de visite de 50 x 50 x 50	u	3	50 000	150 000
SOUS TOTAL				1 245 970
ELECTRICITE				
Alimentations				
Installation sous tube et boîtier encastrés a fusible incorporée, alimentation des points lumineux y/c interrupteur et douille				
1 PL sur SA	u	7	12 000	84 000
Prise de courant étanche 2 x 10 A +T	u	7	5 000	35 000
Appareillage				-
Réglette mono-fluo 1,20 nue	u	7	12 500	87 500
Divers				-
Construction d'une niche en maçonnerie	ens	1	50 000	50 000
Contrôle SECUREL	ens	1	250 000	250 000
Mise à la terre	u	1	15 000	15 000
SOUS TOTAL				521 500
REVETEMENT DUR				
Revêtement sol en carreaux importés				
Carreaux de sol 20 x 20 posé à bain de mortier	m2	118,09	6 500	767 585
Plinthe de 0,10 m de haut	ml	70,00	5 000	350 000
F/P de carreaux en faïence 15 x15 type importés sur mur sanitaire et paillasse	m2	26,10	9 000	234 900
SOUS TOTAL				1 352 485
MENUISERIE BOIS				
Fenêtre				
Châssis persiennes y/c fer anti vol de diam 10 et toutes sujétions	m2	8,04	25 000	201 000
Porte				
Porte pleine (1battant) y/c toutes sujétions de pose	m2	5,72	12 500	71 500
Porte Isoplane pleine y/c toutes sujétions de pose	m2	5,94	8 500	50 490
Placard				
Devant de placard isoplane 34 mm	m2	23,10	2 500	57 750
SOUS TOTAL				380 740
CHARPENTE BOIS				
Charpente bois non assemblé traité au xylamon	m3	1,20	175 000	210 000
SOUS TOTAL				210 000
COUVERTURE				
Couverture en tôle bac alu 6/10è	m2	156,41	9 000	1 407 690
Faitière alu 7/10è	ml	10,80	1 200	12 960
Planche de rive	ml	64,00	1 500	96 000
SOUS TOTAL				1 516 650

FAUX PLAFOND				
Faux plafond en contre plaqué de 8 mm y compris ossature en bois rouge traité au xylamon	m2	147,08	3 200	470 656
Couvre joint traité au xylamon	ml	318,90	500	159 450
SOUS TOTAL				630 106
PEINTURE				
Peinture intérieure				
Vynil ou similaire sur mur intérieurs et sur claustras	m2	292,63	1 000	292 630
Enduits sur mur intérieurs et sur claustras	m2	292,63	1 000	292 630
Vynil ou similaire sur faux plafond	m2	147,09	1 000	147 090
Peinture extérieure				
Pantex ou similaire sur mur extérieur et claustras	m2	146,31	1 000	146 310
Enduits sur mur extérieur et claustras	m2	146,31	1 000	146 310
Peinture sur menuiserie				
Peinture à huile sur portes	m2	31,54	1 000	31 540
Glycéro brillant sur planche de rive	m2	16,00	1 000	16 000
Glycéro brillant ferronnerie	m2	8,04	1 000	8 040
SOUS TOTAL				1 080 550
RECAPITULATIF				
INSTALLATION				650 000
TERRASSEMENT				376 843
GROS - ŒUVRE				1 298 485
PLAOMBERIE - SANITAIRE				1 245 970
ELECTRICITE				521 500
REVETEMENT DUR				1 352 485
MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE				380 740
CHARPENTE BOIS				210 000
COUVERTURE				1 516 650
FAUX PLAFOND				630 106
PEINTURE				1 080 550
TOTAL GENERAL HT				9 263 329
TVA 18%				1 667 399
TOTAL TTC				10 930 728

Ce présent devis est arrêté à la somme de: dix millions neuf cent trente mille sept cent vingt-huit Francs

CFA

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT SOCIAL A POTOSSOU
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX REALISES

DESIGNATIONS	U	Quantités	Prix U.	Montants
TERRASSEMENT				
Fouilles en rigole	m3	26,560	2 100	55 776
TOTAL				55 776
GROS - ŒUVRE				
Infrastructure				
Béton de propreté	m3	1,670	65 000	108 550
Semelles filantes				
Béton	m3	5,010	65 000	325 650
Murs en aggro pleins 0,15m	m2	66,80	5 500	367 400
Amorce des poteaux et raidisseurs				
Béton	m3	0,680	65 000	44 200
Coffrage	m2	-		-
Aciers HA	kg	61,20	500	30 600
Chaînage bas				
Béton	m3	3,340	70 000	233 800
Coffrage	m2	38,00	7 000	266 000
Aciers HA	kg	300,60	500	150 300
Elévation				
Murs en aggro creux de 0,15m	m2	203,57	5 500	1 119 635
Poteaux et raidisseurs				
Béton	m3	2,300	65 000	149 500
Coffrage	m2	26,00	7 000	182 000
Aciers HA	kg	207,00	500	103 500
Poutre et chaînage horizontaux				
Béton	m3	2,150	65 000	139 750
Coffrage	m2	19,00	7 000	133 000
Aciers HA	kg	193,50	500	96 750
TOTAL				3 450 635
RECAPITULATIF				
TERRASSEMENT				55 776
GROS - ŒUVRE				3 450 635
TOTAL GENERAL HT				3 506 411
TVA 18%				631 154
TOTAL TTC				4 137 565

Ce présent devis est arrêté à la somme de : Quatre millions cent trente-sept mille cinq cent soixante cinq Francs CFA



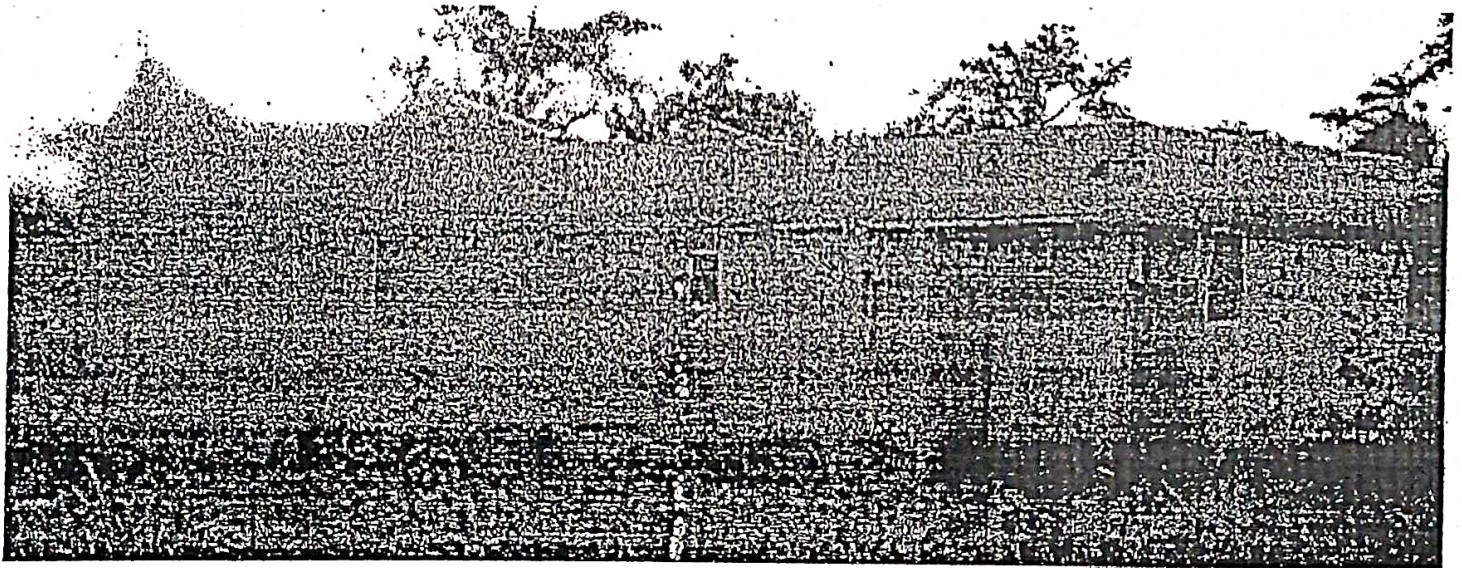
RAPPORT DE VISITE DE CHANTIER





*Direction des Services
Techniques et des Moyens Généraux*

RAPPORT DE VISITE

LOCALITE	POTOSSOU (Sahebo); DEPARTEMENT DE M'BAHIKRO		
PROJET	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT SOCIAL (Projet 2019)		
ENTREPRISE	CHARISMA		
DATE	MARS 2023		
Etaient Présents	POUR LE CONSEIL	KOUADIO Dominique	TECHNICIEN SUPERIEUR
	POUR L'ENTREPRISE		



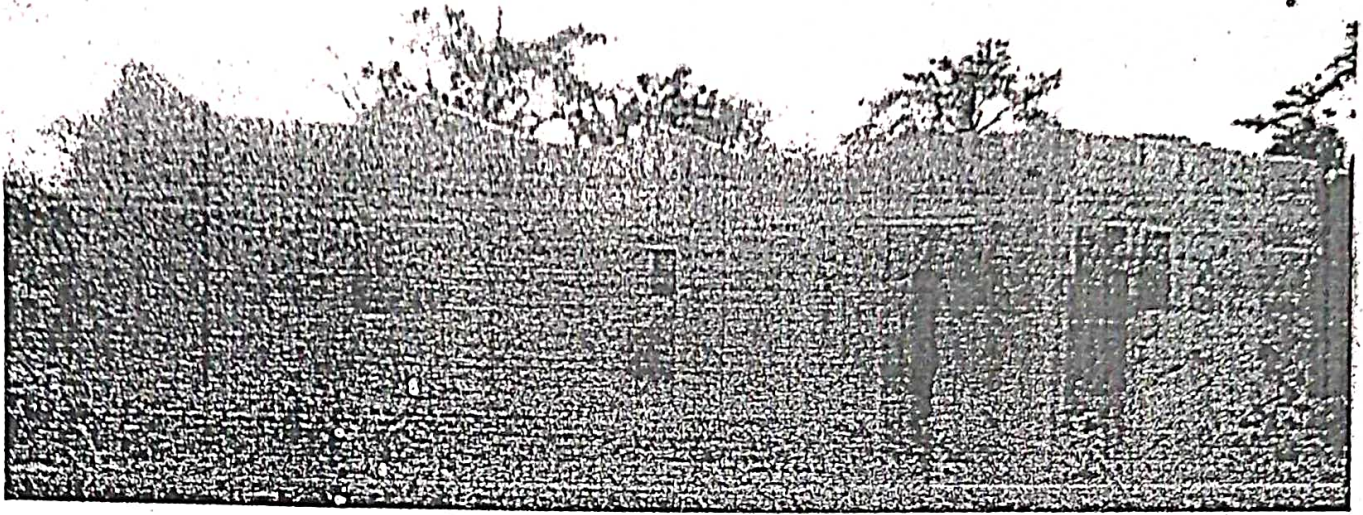
OBSERVATIONS

N°	CORPS D'ETAT	OBSERVATIONS SPECIFIQUES	PHOTOS
01	MURS	- Réalisés	
02	POTEAUX ET CHAINAGES	- Réalisés	
03	CHARPENTE ET COUVERTURE	-Non réalisés	
04	PLAFOND INTERIEUR ET EXTERIEUR	- Non réalisés	
05	ELECTRICITE	- Non réalisés	
06	CARRELAGE	- Non réalisés	
07	PORTES – SERRURERIES	- Non réalisés	
08	PEINTURE	-Non réalisés	
09	PLOMBERIE-SANITAIRE	- Non réalisés	

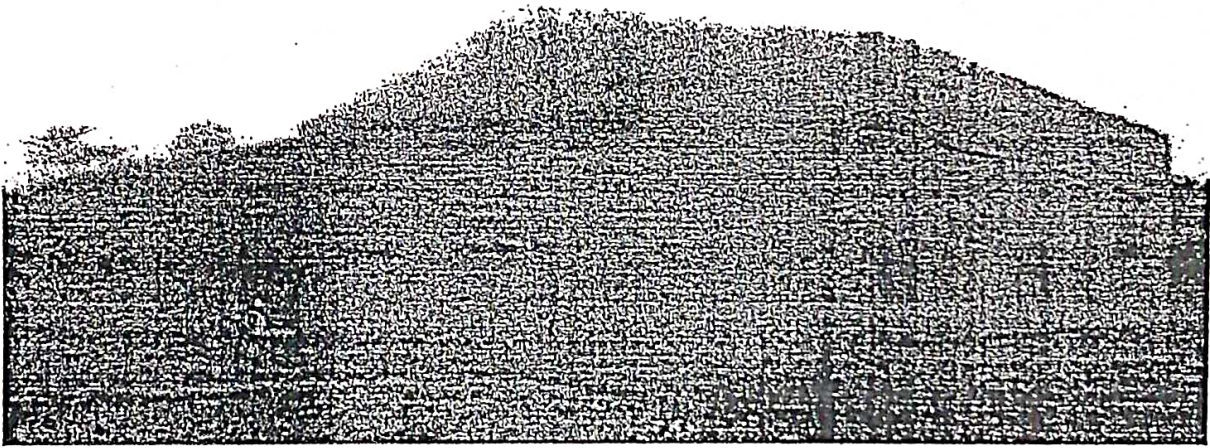
RECOMMANDATIONS

N°	CORPS D'ETAT	RECOMMANDATIONS
01	MURS ET CLAUSTRAS	R A S .
02	POTEAUX ET CHAINAGE HAUT	R A S
03	CHARPENTE COUVERTURE	Sans objet
04	PLAFOND INTERIEUR ET EXTERIEUR	Sans objet
05	ELECTRICITE	Sans objet
06	CARRELAGE	Sans objet
07	PORTES	Sans objet
08	PEINTURE	Sans objet
09	PLOMBERIE-SANITAIRE	Sans objet

ANNEXES



FACADE PRINCIPALE



FACADE LATERALE GAUCHE ET ARRIERE